

Transfert de technologies : Les SATT Grand Est et Centre récompensées

Deux nouvelles sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) basées dans le Centre et l'Est du pays obtiennent **120 millions d'euros** de financement au titre des [investissements d'avenir](#), a annoncé [Bercy](#) hier.

L'initiative porte à onze le nombre de SATT en France. Ces entités regroupent sur un territoire donné des organismes publics et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Elles interviennent en tant que prestataires pour accélérer le transfert à l'industrie de découvertes commercialisables sous la forme de produits et/ou services.

Valoriser la recherche publique

La **SATT Grand Centre**, qui regroupe des membres du CNRS*, de l'IRSTEA* et des PRES Centre-Val de Loire Université, Clermont-Université et Limousin Poitou-Charentes, va recevoir une aide de 60 millions d'euros.

La même somme a été allouée à la **SATT Grand Est**, qui rassemble des chercheurs du CNRS et de l'INSERM*, du PRES Bourgogne Franche-Comté et des Universités de Lorraine et de Troyes (UTT).

Ces deux entités viennent s'ajouter aux neuf autres SATT d'ores et déjà créées et financées dans le pays, à savoir : Conectus Alsace, Lutech, Toulouse Tech Transfert, IDF-Innov, PACA Corse, [Languedoc-Roussillon](#), Nord de France, Ouest Valorisation et Aquitaine.

Au total 900 millions d'euros issus du fonds national de valorisation, soutiennent la création d'un nombre limité de SATT.

Les SATT en bref

Passerelles locales entre le monde de la recherche et les entreprises, les SATT visent à :

- dynamiser la maturation économique de projets de recherche prometteurs ;
- se substituer aux multiples dispositifs coexistant de valorisation ;
- améliorer l'efficacité du transfert de technologies ;
- créer davantage de valeur.

L'action est pilotée par l'Agence nationale de la recherche (ANR), qui a reçu pour mission de suivre jusqu'en 2020 l'avancement des projets du volet recherche des investissements d'avenir.

De son côté, l'État français, via le groupe Caisse des dépôts, détient 33 % du capital et des droits de vote des SATT. Le soutien est essentiellement consacré au financement de la maturation.

*CNRS : Centre national de la recherche scientifique ; IRSTEA : Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture; INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Voir aussi

[Quiz Silicon.fr – 10 questions sur Alan Turing](#)